



Pascal Boey Président du SNPT

SNPT

Centre d'entraînement
de Grosbois
Cour des Communs
94470 BOISSY SAINT LÉGER
Tél. 07 68 84 06 67
contact@snpt.net

BUREAU

Président : Pascal BOEY

Vice-Présidents :

Pierre GUENIK

Philippe LEVASSEUR

Jean-Louis COLOMBIER

Trésorier : Éric BUSSY

Secrétaire Générale :

Nancy MARANDON

**Administrateur représentant
le SNPT à la Commission
paritaire d'arbitrage et
de conciliation du trot :**

Nancy MARANDON

**Représentants du SNPT
siégeant à titre consultatif
dans les Commissions SECF :**

Pierre-Jean ALAUX :

Commission du Code

Jean-Louis COLOMBIER :

Commission des Programmes

**Administrateur représentant
le SNPT à la Commission
du Bien-être animal :**

Nancy MARANDON

Créé en 1976 le Syndicat National des Propriétaires de Trotteurs représente les intérêts des propriétaires auprès de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français et au sein des Commissions. (Code et Programmes, Stud-Book, Élevage, Conciliation).

Plusieurs de ses membres sont élus au Comité du TROT et dans les Comités régionaux.

Le SNPT défend les intérêts des propriétaires notamment dans le cadre de la Commission de conciliation mise en oeuvre par leTROT où notre syndicat siège au coté du Syndicat des Entraîneurs et des Jockeys de Trot.

Le SNPT propose une assurance Responsabilité Civile du Propriétaire sur l'ensemble du territoire français, couvrant les dommages causés par un trotteur depuis sa première mise à l'entraînement jus-qu'à son retrait définitif de la compétition.

- Il vous accompagne dans vos démarches administratives et contractuelles et vous conseille notamment pour les locations ou associations.
- Il vous aide dans vos rapports avec les entraîneurs et les éleveurs par l'intermédiaire des Syndicats et des Associations représentatives.
- Il travaille à l'amélioration de l'accès et de l'accueil des propriétaires sur les hippodromes et encourage la multipropriété et la reconnaissance des associés.

- Il répond aux questions juridiques et fiscales posées par ses adhérents.
- Il informe ses membres grâce à son secrétariat permanent, son Site Internet, sa publication MÉDIA TROT et vous transmet les informations juridiques et fiscales.

**Votre adhésion
marquera votre
attachement à
nos actions.**

**SORTEZ
COUVERTS**

**ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE
DU PROPRIÉTAIRE**



Tel. 07 68 84 06 67 - contact@snpt.net
www.snpt.net



Gala des propriétaires

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il ne faut pas confondre l'Assurance Responsabilité Civile du Propriétaire avec l'assurance mortalité des chevaux. Être propriétaire ou copropriétaire d'un cheval nous expose en effet à des risques majeurs en cas d'accident.

Ainsi en cas de sinistre, non pas du trotteur, mais de son fait, le problème de la responsabilité se posera.

Pour cette raison le Syndicat National des Propriétaires de Trotteurs (S.N.P.T.) a souscrit un contrat de Responsabilité Civile pour garantir l'assuré/adhérent contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait des dommages causés aux tiers par les chevaux dont il est propriétaire.

Cette garantie est accordée aux chevaux déclarés et enregistrés par le SNPT, pour lesquels la cotisation d'assurance a été réglée, à partir du moment où ils sont à l'entraînement et jusqu'à leur sortie de l'entraînement.



Gala des propriétaires

Il est précisé que l'assuré confie l'ensemble de ses chevaux à des éleveurs, entraîneurs et que la garde des chevaux leur est par conséquent transférée. La garantie du contrat interviendra uniquement en 2ème ligne en complément et après épuisement des limites et/ou conditions des polices d'assurances de responsabilité civile souscrite par les éleveurs, entraîneurs ou tout autre gardien.

COMMISSION PARITAIRE D'ARBITRAGE ET DE CONCILIATION DU TROT

Sous l'impulsion du SNPT et du SEDJ, la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français a créé en 2008 la Commission paritaire d'arbitrage et de conciliation du trot. (Article 54 du Code des courses au trot et Annexe E). Elle est constituée de cinq membres :

- deux représentants des propriétaires désignés par le Syndicat National des Propriétaires de Trotteurs. (S.N.P.T)
- deux représentants des entraîneurs, désignés par le Syndicat National des Entraîneurs de Chevaux de Courses au Trot en France.
- un Commissaire de la S.E.C.F

Cette Commission a pour objet de favoriser le règlement des litiges survenant entre les propriétaires et les entraîneurs, concernant les frais d'entraînement, les frais de pension, les frais annexes et la bonne application des contrats. (Location, association, entraînement).

Elle se réunit au moins une fois par trimestre. Elle est saisie par l'une ou l'autre des parties et instruit les dossiers en recueillant la position de chacune des parties prenantes. Elle propose aux parties de conclure un accord susceptible de mettre un terme au litige. Si aucun arrangement n'est trouvé, elle est habilitée, par l'intermédiaire du Commissaire de la S.E.C.F membre de la Commission, à former opposition, conformément aux dispositions des articles 53, 54 et 55 du Code des courses au trot.



Gala des propriétaires

Nous vous encourageons à solliciter le SNPT en cas de problème ou si vous souhaitez être soutenu. Les conclusions rendues par la Commission permettent bien souvent un accord entre les parties qui met un terme au litige, sans aller jusqu'à la formation d'une « opposition » et le SNPT s'emploiera à vous éviter de recourir à des démarches juridiques longues, lourdes et onéreuses.

Saisine de la Commission, écrire à :
LE TROT - 7 RUE D'ASTORG - 75008 PARIS

SNPT



L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

Notre Association représente les Propriétaires auprès de la S.E.C.F. et des différentes Commissions du Trot.

Interlocuteurs permanents de la Société mère et des socioprofessionnels, le SNPT siège à titre consultatif avec conviction et détermination à la Commission du Code et des Programmes, à la Commission du Bien-être animal et à la Commission du Stud-Book.

Nous proposons une assurance Responsabilité Civile du Propriétaire, très performante, couvrant les dommages causés par un trotteur depuis sa première mise à l'entraînement jusqu'à son retrait définitif de la compétition.

Nous publions la revue MédiaTROT afin de créer un lien régulier avec les propriétaires et faire partager notre passion de la compétition.

L'adhésion au SNPT vous permet d'obtenir des remises auprès de nos partenaires :
HORSE WINNER - EKIBUZZ - PROVINCE COURSES

ADHÉREZ !

**VOTRE SOUTIEN NOUS PERMETTRA DE PORTER
LA VOIX DES PROPRIÉTAIRES**

BULLETIN D'ADHÉSION SUR WWW.SNPT.NET